

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 6 janvier 2026

**portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2536925A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2025 portant nomination de Monsieur François De RICOLFIS dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Monsieur François De RICOLFIS, administrateur de l'Etat du grade transitoire, nommé dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) est affecté à la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 janvier 2026

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE